

Collège A2
Claudine KAHANE

UMR5274 Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG)

Candidate présentée par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU

Le vous appelle à voter pour l'autre candidat présenté par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU :
Philippe BUTTGEN, UMR 8103 Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne

Pour gagner la bataille de l'emploi scientifique
Pour un CNRS fort, ambitieux et démocratique
Pour l'avenir de la recherche publique

Aujourd'hui la recherche française décroche
Rendons-lui les moyens de tenir son rang et de remplir son rôle

Pour une programmation budgétaire qui fournisse enfin les moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la science :

- un plan pluriannuel de création d'emplois scientifiques statutaires ;
- un financement récurrent des laboratoires à la hauteur de leurs besoins ;
- une revalorisation réelle des carrières et des rémunérations ;
- une évaluation démocratique et transparente de l'activité des laboratoires.

Le budget 2019 doit être enfin celui de la relance de l'investissement dans la recherche en France. Il doit permettre d'augmenter le nombre de recrutements bien au-delà du chiffre actuel de 300 chercheurs et 300 ingénieurs et techniciens par an. Les élu.e.s SNESUP et SNCS s'investiront fortement dans la bataille pour la recherche et l'emploi scientifique.

Bilan du mandat par les élu.e.s sortant.e.s :

Lors du mandat 2015-2018, le Conseil scientifique (CS) a tenu à mettre en valeur la très grande qualité de la recherche menée dans les laboratoires du CNRS et l'implication de l'ensemble des personnels au service de cette réussite. Principal acteur national de la recherche, le CNRS occupe une place de premier plan à l'échelle mondiale en raison de la qualité et de l'impact de sa production scientifique dans de nombreux domaines, comme l'a relevé en 2016 un comité d'évaluation international auquel le CS était associé via deux de ses membres étrangers. Les potentialités du CNRS sont immenses. La dégradation constante de son budget, malgré les discours lénifiants de l'actuel et des précédents gouvernements, rendent cependant de plus en plus difficile l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil scientifique, associé aux sections du Comité national et aux Conseils des dix instituts du CNRS, assure une mission d'évaluation et de prospective. La présence d'élu.e.s dans les conseils, le fait que les directions de l'organisme soient elles aussi composées de scientifiques, permettent un dialogue ouvert, libre et sans compromission. La diversité des champs scientifiques représentés au CS permet de dialoguer sur l'avancée des connaissances, les pratiques de la recherche, et de proposer des solutions aux difficultés rencontrées, qu'elles soient communes ou particulières à un domaine. Au CS, la présence de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'ingénieurs et de membres étrangers permet tout à la fois la représentation complète de la communauté scientifique et une mise en perspective internationale de ses réalisations.

Le CS sortant a travaillé dans le consensus, sans pour autant en rabattre sur les principes, comme en témoignent les recommandations adoptées en séance (<http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recomman.htm>). Il a activement participé à la réflexion autour de la loi Numérique (2016), principalement sur les questions d'accès aux publications et aux données scientifiques. Il a pris position sur l'évolution des budgets nationaux consacrés à la recherche, sur l'inquiétante érosion des effectifs du CNRS, sur l'importance du recrutement des jeunes chercheurs et sur le danger de la multiplication des appels à projets. Les élu.e.s SNESUP-FSU et SNCS-FSU se sont fortement impliqués dans les actions du CS.

Le mandat à venir du CS s'annonce difficile, avec un risque encore accru de diminution des postes statutaires. Il requiert donc des élu.e.s prêt.e.s au combat. La situation confuse à l'Université, où le besoin d'enseignants-chercheurs n'est pas pourvu, rend difficile le travail dans les UMR. Pour les universitaires et pour les chercheurs, il est plus nécessaire encore de lutter pour maintenir la position du CNRS, pôle de stabilité.

Le CS a deux missions, que le mandat sortant a fait évoluer : fournir un vrai conseil à la direction du CNRS en matière de politique scientifique de l'organisme et assurer un rôle de vigie sur la politique nationale de recherche. Candidates et candidats au nom du SNESUP-FSU et du SNCS-FSU, nous nous engageons à œuvrer au développement des forces du système de recherche français, à commencer par le succès du CNRS et à combattre toute politique contraire aux intérêts de la science et de la société.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU présentent aussi dans le collège B2 :

Ghislaine GALLENGA, UMR7307 Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC), Aix-en-Provence

Patrick CANADAS, UMR5508 Laboratoire de mécanique et génie civil (LMGC), Montpellier

Une situation catastrophique pour la recherche

Depuis plusieurs années, l'effort de recherche de la France a décroché par rapport à ses principaux partenaires. Avec 2,217% du produit intérieur brut (PIB) consacré à la Recherche et au Développement (R&D) d'après l'OCDE (Research and Development Statistics, édition 2017), la France reste très en deçà de l'objectif de 3% défini en 2002 par la stratégie européenne.

Avec un aveuglement catastrophique, tous les gouvernements, depuis quinze ans, ont persisté dans la volonté de piloter la recherche sur des objectifs à court terme qui ne sont pas ceux de la communauté scientifique. Sous prétexte de développer l'innovation, leur politique a inféodé la recherche publique aux intérêts d'une industrie privée qui refuse d'investir elle-même dans la recherche, alors qu'elle est soutenue, au-delà de toute mesure, par un crédit d'impôt « recherche » (CIR) qui coûte désormais, chaque année, plus de deux fois la subvention d'État du CNRS. Parallèlement à la montée en puissance du CIR, la recherche publique a vu son budget diminuer de 7,5%, en euros constants, entre 2009 et 2016. Elle se trouve désormais dans l'incapacité d'honorer correctement sa mission principale : le développement des connaissances. La politique des appels à projets, appuyée sur l'ANR et les PIA (Programmes d'investissements d'avenir), n'a en rien augmenté le budget de la recherche publique. Elle n'a fait que mettre en concurrence les sites, les laboratoires, les équipes et les individus ; elle a conduit à la stérilisation d'une partie du temps de recherche et à une détérioration dramatique des conditions de travail, synonyme pour beaucoup de souffrance.

Pour s'opposer résolument à la réduction du CNRS au statut d'agence de moyens sans politique scientifique, confinée à la gestion administrative de « ressources humaines », mais aussi pour contrer le développement d'une technocratie scientifique qui trouve son expression dans les fusions et regroupements d'organismes et d'universités, l'existence d'instances représen-

tatives comme le conseil scientifique (CS) et les conseils scientifiques d'instituts (CSI) du CNRS est plus précieuse que jamais. La voix de l'ensemble de la communauté scientifique peut et doit s'y faire entendre.

Les élus sortants SNCS-FSU et SNESUP-FSU ont joué un rôle décisif au CS et aux CSI pour la défense du CNRS, des laboratoires et de toutes celles et tous ceux qui y travaillent. Les élus FSU ont été moteur dans l'établissement d'un rapport sur l'état de l'emploi scientifique en France et ils ont impulsé la réunion du Comité national en session extraordinaire en juin 2014. Cette bataille de l'emploi scientifique a permis d'imposer un nombre minimum de recrutements par an de 300 chercheurs et 300 IT. Ce n'est qu'un minimum et il n'a pas empêché au CNRS de perdre plus de 1200 postes de titulaires depuis 2007 (350 chercheurs et 850 IT). Mais sans ces luttes, la situation serait encore plus grave. Il est maintenant temps d'inverser la tendance.

Que voulons-nous ? Un CNRS fort, volontaire et démocratique ! Une recherche universitaire reconnue

Un CNRS fort : l'organisme, grâce notamment aux compétences et prérogatives du Comité national, des CSI et du CS, peut et doit être la principale force de proposition pour la stratégie nationale en matière de recherche. Un CNRS volontaire, car il est aujourd'hui nécessaire de relever le potentiel français de recherche de 50%, tant en financements qu'en emplois. Le CNRS et ses partenaires tutelles des unités mixtes de recherche (UMR) sont capables de relever ce défi de formation et d'organisation, en accroissant leur présence sur l'ensemble du territoire, et pas seulement dans les dix universités « de rang mondial » que le gouvernement aspire à créer. Un CNRS et des UMR au fonctionnement plus démocratique, qui permette à la communauté scientifique de se réappropriier l'exercice de son métier, de retrouver la maîtrise de son travail de recherche : voilà ce que nous voulons. Ces objectifs doivent s'accompagner :

- du respect des libertés de recherche et des libertés académiques, d'un soutien

de base suffisant et de l'évaluation par des pairs en majorité élus, sur le modèle du Comité national de la recherche scientifique ;

- du développement des connaissances au bénéfice de l'ensemble de la société, ce qui implique un service public de la recherche et un statut de titulaire pour tous les personnels des organismes de recherche et des universités ;

- du soutien prioritaire à une recherche publique qui ne soit pilotée par aucun pouvoir politique, industriel ou financier, pour que les relations entre la recherche privée et la recherche publique se développent sur une base saine.

Pour une autre politique de la recherche publique

- **Une loi de programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)**, avec un budget en augmentation de 3 milliards d'euros par an pendant dix ans, pour atteindre 1% du PIB pour la recherche publique, 2% du PIB pour le service public de l'enseignement supérieur et 3% pour la dépense totale en matière de R&D. Il faut mettre fin au scandale du Crédit d'impôt recherche et reverser le montant ainsi dégagé (plus de 5 milliards d'euros par an) aux laboratoires, aux organismes de recherche et aux universités.

- **Un plan pluriannuel de l'emploi scientifique** comportant la création de 5000 emplois statutaires par an pendant 10 ans. Le recrutement des jeunes scientifiques, au plus près de la thèse, doit redevenir possible.

- **Une revalorisation des salaires et des carrières** de tous les personnels de la recherche pour garantir l'attractivité de nos métiers dans notre pays et sur la scène internationale.

- **Un financement de base des laboratoires** suffisant pour assurer l'indépendance de la recherche et le développement du front continu des connaissances.

- **La fin de la gestion managériale, du clientélisme et de l'opacité financière** créés par les structures de type IdEx, LabEx, IHU, IRT, SATT, EUR, SUEr et autres Ex.

C'est pour cette tout autre ambition pour le CNRS, pour la défense de nos métiers et pour redonner à la recherche publique tout son rôle dans le progrès social, que les candidates et candidats SNESUP-FSU et SNCS-FSU aux CS et CSI du CNRS s'engagent.

Votez pour elles et eux